

Inscriptions Temps Péri-scolaires – 2018/2019





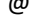
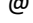
Enfant des écoles élémentaires

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance École :

École Élémentaire

Classe :

RESPONSABLE LÉGAL N°1		RESPONSABLE LÉGAL N°2	
NOM :		NOM :	
Prénom :		Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
.....		
 DOMICILE :		 DOMICILE :	
 PORTABLE :		 PORTABLE :	
 COURRIEL :		 COURRIEL :	

ASSURANCE SCOLAIRE : une assurance dite « responsabilité civile et individuelle accident » est obligatoire. Une attestation vous sera demandée par le directeur d'école à la rentrée.

Noter dans le cadre ci-dessous, à titre informatif les jours où vous pensez que votre enfant fréquentera les temps péri-scolaires

La présence réelle sera à indiquer auprès de l'école le matin même :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie du matin 7h30 – 8h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CML	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration scolaire 12h00 – 13h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude 16h15 – 17h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil du soir* 17h30 – 19h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*L'accueil du soir est possible uniquement si votre enfant fréquente l'étude de l'école ou l'étude sportive jusqu'à 17h30

Attention : Pas d'accueil du soir pour les enfants fréquentant l'Étude Sportive dans les écoles élémentaires Blanguernon, Noyer Doré et D. de Segonzac

- Si allergie alimentaire PAI : OUI NON - Si maladie chronique PAI : OUI NON
- Alimentation avec du porc : OUI NON

J'autorise mon enfant à sortir seul à 17h30 après l'étude OUI NON

Si personne n'est venu chercher mon enfant après l'étude et qu'il n'est pas autorisé à rentrer seul, il sera automatiquement basculé dans le temps péri-scolaire suivant.

Important : de 17h30 à 19h00, une personne majeure autorisée doit venir chercher l'enfant (liste ci-dessous)

J'autorise mon enfant à sortir seul à 19h00 (fin de l'accueil du soir) OUI NON

Personnes majeures autorisées à venir chercher mon enfant :

Nom Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Je soussigné(e), M..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités péri-scolaires.

Antony, le

Signature du responsable légal

Fiche à compléter et à remettre exclusivement à la Direction de l'Éducation en Mairie